



## **Lettre du SNUipp-FSU Isère**

**jeudi 6 décembre 2012**

- **CAPD du 6 décembre 2012 : Résultats des promotions en ligne**
- **Groupe de travail sur les règles du mouvement**

### **CAPD du 6 décembre 2012 : Résultats des promotions en ligne**

Aujourd'hui a eu lieu la CAPD traitant des promotions pour l'année en cours. Vous pouvez consulter les résultats sur notre site à :

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article1127>

Si vous êtes adhérent, pour connaître les résultats : rendez-vous sur notre site, munis de votre numéro d'adhérent. Il se trouve sur votre carte syndicale 2012-2013 et ne change pas d'une année sur l'autre.

#### **■ Groupe de travail sur les règles du mouvement**

Depuis 4 ans maintenant, nous bataillons collectivement pour revenir à un mouvement équitable et transparent. Les règles du barème doivent permettre à chaque collègue de se repérer et de se projeter sur des affectations choisies et non subies.

Aussi avons nous réaffirmé les propositions déjà faites les années précédentes :

- Arrêt des vœux sur zone obligatoires,
- Rétablissement d'une deuxième saisie des vœux,
- Prédominance de l'Ancienneté Générale des Services dans le calcul du barème.

La DASEN a présenté aujourd'hui ses propositions des règles du mouvement pour l'année prochaine. Elle s'est retranchée derrière le cadrage de la circulaire de mobilité nationale et celui, non encore connu, d'une harmonisation académique, pour confirmer lors du prochain mouvement :

- le maintien de 5 vœux obligatoires sur 12 zones pour notre département,
- une seule saisie des vœux,
- la multiplication des éléments du barème, qui entraîne une minoration de l'AGS.

Dès lors, aucune discussion de fond n'a été possible. Notre rôle de délégués du personnel s'est limité à intervenir dans un cadre non-négociable, ou à la marge, pour défendre le droit à la mobilité des collègues.

L'exemple frappant est la baisse du nombre de points par enfant, ramené de 3 à 1 point, sans que les autres éléments du barème ne soient revus. Or, lors de la CAPD de l'an passé nous avons dénoncé une course aux points et une inflation des barèmes au détriment de l'AGS. De fait, plutôt que de chercher à quémander des points, nous avons préféré nous abstenir dans ce débat, qui n'en était pas un.

Pire encore, nous ne pouvons nous réjouir de l'apparition d'un point pour enfant à naître lorsque disparaissent deux points par enfant et cinq pour les enfants handicapés.

Ceci dit, « toutes nos remarques ont bien été engrangées »... Selon les termes de l'administration...

Malgré notre courrier au ministre dénonçant les conditions du dialogue social en Isère, nous constatons que le changement n'est toujours pas pour maintenant.